



CULTURE, VISITE GUIDÉE ET/OU COMMENTÉE, NÎMES

Les Hôtels Particuliers

Le **30**AVR. Rendez-vous à l'Office de Tourisme - Nîmes
14h30 - 16h30



Témoins de la prospérité nîmoise du 16e au 18e siècles, les hôtels particuliers étaient des demeures de prestige à la fois lieu de vie et de représentation.

Publié le 30/04/2026 -





Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76